

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Grand Besançon Métropole Commune de Serre-les-Sapins Modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme

Par arrêté URB.19.08.A1 du 25 janvier 2019, le Président de Grand Besançon Métropole a engagé une procédure de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur sur le territoire de Serre-les-Sapins.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public se déroulera :

du lundi 6 janvier au jeudi 6 février 2020 inclus.

Le conseil communautaire a, par délibération et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, défini les modalités de la mise à disposition du dossier au public.

La procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de Serre-les-Sapins est engagée en vue de permettre :

- l'augmentation de la hauteur des constructions en zone UB ;
- la clarification de la réglementation des toitures ;
- l'intégration de règles d'exceptions pour les hauteurs des extensions et pour les équipements publics ;
- l'intégration d'un nouveau nuancier et la modification de la formule de renvoi au nuancier..

Le dossier de modification simplifiée sur support papier, ainsi que le registre destiné à recueillir les observations et propositions du public, sera tenu à la disposition du public :

- ➔ en Mairie de Serre-les-Sapins – 16 rue de la Machotte – 25770 SERRE-LES-SAPINS – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres en Mairie de Serre-les-Sapins et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Grand Besançon Métropole – M. le Président
Mission PLUi – Modification simplifiée n°3 du PLU de Serre-les-Sapins
4 rue Gabriel Plançon – 25043 BESANÇON CEDEX.**

Les éléments du dossier pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/872>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la mise à disposition à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

modification-simplifiee-872@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées au registre et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Florent SERRETTE – Mission PLUi de Grand Besançon Métropole par téléphone (03 81 61 51 21) ou par courriel (plui@grandbesancon.fr).

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de Grand Besançon Métropole en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public par délibération motivée.

Pour le Président et par délégation,
La Conseillère communautaire déléguée
à l'Urbanisme opérationnel et à la Planification,
Catherine BARTHELET